



Le CELI ou le REER – quelle serait la meilleure option pour vous?

D'année en année, le même débat revient : vaut-il mieux investir dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)? Les deux représentent d'excellents instruments d'épargne, mais en définitive, votre décision dépend vraiment de vos objectifs d'épargne.

Le REER est un excellent moyen d'épargner en vue de la retraite, surtout si vous pensez être capable de mettre de l'argent de côté jusqu'à votre retraite. Les sommes retirées utilisent des droits de cotisation, que vous ne pourrez pas récupérer :

- Les cotisations sont déductibles du revenu imposable et l'épargne croît en franchise d'impôt.
- Les retraits d'un REER sont imposables, mais si votre taux d'imposition à la retraite est moins élevé qu'au moment où vous cotisez au régime, vous paierez moins d'impôts à la fin.

Le CELI est idéal pour des objectifs d'épargne à court terme, comme l'achat d'un véhicule ou des vacances, ou si vous pensez devoir retirer l'argent à un moment donné. Cependant, il est également un bon choix pour l'épargne-retraite :

- Vous ne payez pas d'impôt sur les sommes retirées.
- L'épargne dans un CELI fructifie en franchise d'impôt.
- Il constitue un excellent instrument d'épargne lorsque vous avez atteint votre plafond de cotisation dans un régime enregistré.
- Les sommes retirées du CELI s'ajoutent à vos droits de cotisation inutilisés de l'année suivante.

Alors lequel l'emporte, le REER ou le CELI? En réalité, les deux offrent un excellent moyen d'épargner en prévision de l'avenir. Le traitement fiscal différent vous permet de choisir celui qui est le plus avantageux pour vos objectifs d'épargne.

Le tableau ci-dessous permet de comparer en un coup d'œil le CELI et le REER.

	CELI	REER
Plafond de cotisation	Pour cette année, vous pouvez verser jusqu'à 6 000 \$. Les droits de cotisation inutilisés sont reportés aux années suivantes et s'ajoutent à votre plafond de cotisation global.	Le plafond de cotisation est fixé à 18 % de votre revenu de l'année précédente, jusqu'à concurrence d'un montant maximal établi chaque année. Les droits de cotisation inutilisés sont reportés et ajoutés au plafond de cotisation.
Cotisations déductibles du revenu imposable	Non.	Oui.
Intérêts et revenus de placement imposables	Non.	Les revenus de placement ne sont pas imposables tant que les fonds restent dans le REER.
Retraits	Les retraits ne sont pas imposés. De plus, le montant des retraits effectués au cours d'une année est ajouté aux droits de cotisation de l'année suivante.	Les retraits sont imposés et les droits de cotisation correspondants sont perdus.
Âge minimal pour cotiser	18 ans.	Aucun.
Âge maximal pour cotiser	Aucun.	Vous pouvez verser des cotisations à votre REER jusqu'à la fin de l'année de votre 71 ^e anniversaire de naissance. Vous devez alors transformer votre actif en revenu de retraite.
Stratégie d'épargne	Le CELI peut être utilisé pour des objectifs d'épargne à court terme; il peut s'intégrer à une stratégie d'épargne-retraite à long terme et servir de complément à vos autres régimes enregistrés, dont le REER.	Le REER est idéal pour l'épargne-retraite à long terme, mais il peut aussi être utilisé pour l'achat d'une première habitation ou pour financer vos études ¹ .

Votre revenu peut aussi vous aider à déterminer si vous devriez investir dans un CELI, dans un REER ou dans les deux.

Faible revenu

Si votre revenu est peu élevé et vous pensez que votre revenu et votre palier d'imposition seront plus élevés à la retraite que maintenant, un REER peut, dans ce cas, être moins avantageux qu'un CELI. L'impôt que vous payez sur les sommes retirées sera supérieur à la déduction d'impôt qui s'applique à vos cotisations. C'est la même chose si vous touchez un revenu élevé maintenant et prévoyez que votre revenu sera encore plus élevé au moment de la retraite.

Revenu moyen

Une stratégie envisageable serait de cotiser maintenant à un CELI et d'accumuler vos droits de cotisation à un REER pour les utiliser plus tard, si vous prévoyez que votre taux marginal d'imposition sera plus élevé afin de maximiser les avantages fiscaux.

Revenu élevé

Dans ce cas, il serait judicieux de maximiser vos cotisations au REER et au CELI. En fait, le remboursement d'impôt reçu en contrepartie de la cotisation au REER pourrait être versé dans votre CELI.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de votre REER ou CELI collectif, ou si vous souhaitez y adhérer, veuillez communiquer avec le service des ressources humaines.

¹ <http://www.cra-arc.gc.ca>: Qu'est-ce que le Régime d'accèsion à la propriété (RAP)? Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP).